

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 FEVRIER 2022

## Avenant n°6 à la convention de financement entre l'Anah et la DHUP

Point : 1.2

Délibération : 2022-02

*Objet* : Délibération portant approbation de l'avenant à la convention de financement entre l'Anah et la DHUP.

*Enjeux* : Actualisation du périmètre des prestations d'appui pour la sécurisation de la mise à l'échelle de la solution de distribution de « MaPrimeRénov' » et l'accompagnement au déploiement du nouveau service public France Rénov'.

# Avenant n°6 à la convention de financement entre l'Anah et la DHUP

## Exposé des motifs

Afin de couvrir le projet de transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE), ainsi que la mise en place et le déploiement de la plateforme Facil Habitat, l'Anah a eu recours, par l'intermédiaire du ministère en charge du Logement (DHUP), au lot 3 « performance et réingénierie des processus » de l'accord-cadre interministériel initié par la DITP (« assistance à la conception et à la mise en œuvre opérationnelle de projets de transformation de l'action publique »).

A cet effet, une convention de financement entre l'Anah et la DHUP, approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2019, a été signée le 27 mai 2019. Elle couvre les prestations d'appui à la conception et au déploiement d'une part d'une solution de distribution d'une nouvelle offre en matière de rénovation énergétique issue de la fusion de l'offre Anah « Habiter Mieux Agilité » et de l'équivalent prime du CITE, et d'autre part d'une nouvelle interface d'information et d'orientation des demandeurs d'aides, la plateforme Facil Habitat.

L'avenant n°1 a porté sur des prestations complémentaires liées au recettage de la V0 de l'outil d'instruction de MaPrimeRénov' (MPR) et à la deuxième phase de conception de la plateforme Facil'Habitat permettant de développer les parties relatives à l'information et l'orientation des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétés.

Les avenants n°2 et 3 concernaient les prestations d'accompagnement nécessaires à l'élargissement du périmètre de MaPrimeRénov' en 2021.

Les avenants n°4 et 5 ont porté sur le renforcement de l'accompagnement de l'Anah dans le cadre d'une accélération de la montée en puissance du dispositif MPR, portée notamment par le soutien du plan de relance. Ils concernaient des prestations de cadrage sur l'automatisation des processus d'instruction de MPR, d'appui organisationnel pour le département en charge de la gestion des aides MPR et la préparation et l'animation de la feuille de route stratégique pour la convergence HM/MPR et la création de MPR Sérénité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la territorialisation des interventions en matière de rénovation énergétique et la structuration d'une relation usager renforcée. Il s'agissait également d'accompagner la mise en place du futur service public de la rénovation, FranceRénov' et le déploiement d'un parcours usager de bout en bout s'appuyant sur une nouvelle plateforme unifiée élaborée à partir de la solution technique Facil'Habitat.

Pour mémoire, la convention initiale (CA dématérialisé de mai 2019) portait sur un montant de 2 925 960 €, le premier avenant a été complété à hauteur de 1 215 600 €, le second avenant portait sur un montant de 2 148 000 €, le 3<sup>ème</sup> avenant sur un montant de 2 655 360 € et une partie optionnelle de 808 680 € et le 4<sup>ème</sup> avenant portait sur un montant de 1 020 240€ avec une partie optionnelle de 119 520 €. Le montant total de l'avenant n°5 était de 6 904 080 € TTC concernant la partie ferme des prestations et 609 600 € TTC pour les parties optionnelles.

L'avenant n°6 comporte une tranche ferme sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 d'un montant de 8 573 640 € TTC, et des prestations optionnelles pour 1 508 640 € TTC.

Les prestations d'accompagnement de la tranche ferme sont organisées autour de 3 axes :

- L'appui à la gestion, l'optimisation des processus de traitement et l'amélioration de la qualité de service pour la distribution de MaPrimeRénov' en gestion nationale (propriétaire occupants et propriétaires bailleurs). Il s'agit également de contribuer à la sécurisation de l'ensemble des processus de traitement et de contrôle de MPR dans le cadre d'une montée en puissance durable du dispositif.
- L'appui à la mise en place et au déploiement territorial du nouveau service public de la rénovation de l'Habitat France Rénov', et notamment la structuration du pilotage national de France Rénov' dans le cadre du transfert progressif des missions de l'Ademe vers l'Anah, le développement et la structuration des outils d'animation du réseau unifié, la convergence des systèmes d'information et l'intégration progressive sur la plateforme France Rénov' de l'ensemble des fonctionnalités du parcours usager de bout en bout (information, identification, inscription, orientation, demande d'aides...).
- L'appui au pilotage transverse des projets par la direction générale et le Lab Innovation dans un souci de bonne coordination des chantiers autour de 3 axes transverses : 1/ l'amélioration de l'expérience usagers / agents, 2/ la consolidation d'une organisation et d'un pilotage résolument orientée digitale et 3/ le développement d'une fonction DATA permettant de faire de l'exploitation des données un levier d'actions et d'amélioration continue des interventions de l'Anah.

Le montant de la tranche ferme et ceux des prestations optionnelles sont financés par les crédits inscrits au budget initial à ce titre soit, pour rappel, 13,8M€ au titre de l'enveloppe de fonctionnement et 2 M€ au titre de l'enveloppe d'investissement.

Les besoins inhérents à la poursuite des travaux sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année seront précisés ultérieurement en fonction de l'avancement constatés des différents chantiers.

*Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :*

### **Délibération n°2022-02 : Avenant n°6 à la convention pluriannuelle 2020-2022 entre l'Anah et la DHUP**

Le Conseil d'administration autorise la Directrice générale à signer avec la DHUP le projet d'avenant n°6 à la convention de financement joint à la présente délibération.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

**Avenant n°6 à la convention de financement**  
**« Prestation d'assistance et d'accompagnement de l'Anah pour la conception et la mise en œuvre opérationnelle de projets de transformation en 2022 »**

Entre :

Le Ministère de la transition écologique, ci-désigné après « le Ministère », représenté par M François ADAM, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages,

Et

L'Agence nationale de l'habitat, ci-après dénommée « l'Anah », représentée par sa directrice générale Mme Valérie MANCRET-TAYLOR,

Vu

L'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande n° 17\_BAM\_086/1300135134 Assistance à la conception et à la mise en œuvre opérationnelle de projets de transformation de l'action publique – lot 3 « performance et réingénierie des processus notifié par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique à CAP GEMINI INVENT ;

La délibération n°2019-10 approuvée le 10 mai par le conseil d'administration dématérialisé des 9 et 10 mai 2019 de l'Agence nationale de l'habitat.

La convention de financement entre l'Anah et la DHUP signée le 27 mai 2019.

**Article 1 – Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les prestations d'accompagnement pour l'année 2022 décrites ci-après :

- L'appui à la gestion, l'optimisation des processus de traitement et l'amélioration de la qualité de service pour la distribution de MaPrimeRénov' en gestion nationale (propriétaire occupants et propriétaires bailleurs). Il s'agit également de contribuer à la sécurisation de l'ensemble des processus de traitement et de contrôle de MPR dans le cadre d'une montée en puissance durable du dispositif.
- L'appui à la mise en place et au déploiement territorial du nouveau service public de la rénovation de l'Habitat France Rénov', et notamment la structuration du pilotage national de France Rénov' dans le cadre du transfert progressif des missions de l'Adème vers l'Anah, le développement et la structuration des outils d'animation du réseau unifié, la convergence des systèmes d'information et l'intégration progressive sur la plateforme France Rénov' de l'ensemble des fonctionnalités du parcours usager de bout en bout (information, identification, inscription, orientation, demande d'aides...).

- L'appui au pilotage transverse des projets par la direction générale et le Lab Innovation dans un souci de bonne coordination des chantiers autour de 3 axes transverses : 1/ l'amélioration de l'expérience usagers / agents, 2/ la consolidation d'une organisation et d'un pilotage résolument orientée digitale et 3/ le développement d'une fonction DATA permettant de faire de l'exploitation des données un levier d'actions et d'amélioration continue des interventions de l'Anah.

## **Article 2 – Montant du financement**

Le présent avenant comprend une tranche ferme correspondant aux prestations d'accompagnement pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le montant de la tranche ferme s'élève à 8 573 640 € TTC.

Le montant total des prestations optionnelles décrites dans la proposition en date du 19 janvier 2022 s'élève au maximum à 1 508 640 € TTC.

L'Anah s'engage dans le cadre du présent avenant à verser l'intégralité du coût des prestations fermes, dès signature du présent avenant, pour un montant fixé à 8 573 640 € TTC.

Les autres dispositions prévues dans la convention initiale sont inchangées.

Fait à Paris, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour l'Agence nationale de l'habitat,  
La directrice générale

Pour le Ministère de la transition écologique,  
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des  
paysages

Valérie MANCRET-TAYLOR

François ADAM

## Annexe 1 : Devis de CAPGémini Invent

Tranche ferme :

Désignation	Montant forfaitaire unitaire HT	TOTAL Nb UO commandées	TOTAL	
			Montant forfaitaire HT	Montant forfaitaire TTC
<b>Prestation 1 - Appui à l'analyse de performance</b>				
Analyse de performance				
UO 3.1.1 - Réalisation niveau avancé	4 900 €	59	289 100 €	346 920 €
UO 3.1.2 - Réalisation niveau de base	7 700 €	36	277 200 €	332 640 €
<b>Prestation 2 -Appui à une opération de réingénierie de processus</b>				
<b>Réingénierie de processus</b>				
UO 3.2.1 - Réalisation niveau avancé	4 900 €	83	406 700 €	488 040 €
UO 3.2.2 - Réalisation niveau de base	7 700 €	86	662 200 €	794 640 €
<b>Prestations numériques</b>				
UO 3.2.3 - Réalisation niveau avancé	4 600 €	36	165 600 €	198 720 €
UO 3.2.4 - Réalisation niveau de base	7 400 €	48	355 200 €	426 240 €
<b>Conduite du changement</b>				
UO 3.2.5 - Réalisation niveau avancé	4 600 €	15	69 000 €	82 800 €
UO 3.2.6 - Réalisation niveau de base	7 400 €	53	392 200 €	470 640 €
<b>Prestation 3 -Appui au pilotage</b>				
<b>Pilotage et intégration des travaux</b>				
UO 3.3.1 - Portage ou apport d'expertise	9 000 €	203,5	1 831 500 €	2 197 800 €
UO 3.3.2 - Direction de projet	7 000 €	368	2 576 000 €	3 091 200 €
UO 3.3.3 - Réalisation niveau de base	6 000 €	20	120 000 €	144 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1007,5</b>	<b>7 144 700,00 €</b>	<b>8 573 640,00 €</b>

Prestations optionnelles :

Désignation	Montant forfaitaire unitaire HT	TOTAL Nb UO commandées	TOTAL	
			Montant forfaitaire HT	Montant forfaitaire TTC
<b>Prestation 1 - Appui à l'analyse de performance</b>				
Analyse de performance				
UO 3.1.1 - Réalisation niveau avancé	4 900 €	39	191 100 €	229 320 €
UO 3.1.2 - Réalisation niveau de base	7 700 €	0	0 €	0 €
<b>Prestation 2 -Appui à une opération de réingénierie de processus</b>				
<b>Réingénierie de processus</b>				
UO 3.2.1 - Réalisation niveau avancé	4 900 €	39	191 100 €	229 320 €
UO 3.2.2 - Réalisation niveau de base	7 700 €	0	0 €	0 €
<b>Prestations numériques</b>				
UO 3.2.3 - Réalisation niveau avancé	4 600 €	31	142 600 €	171 120 €
UO 3.2.4 - Réalisation niveau de base	7 400 €	1	7 400 €	8 880 €
<b>Conduite du changement</b>				
UO 3.2.5 - Réalisation niveau avancé	4 600 €	5	23 000 €	27 600 €
UO 3.2.6 - Réalisation niveau de base	7 400 €	0	0 €	0 €
<b>Prestation 3 -Appui au pilotage</b>				
<b>Pilotage et intégration des travaux</b>				
UO 3.3.1 - Portage ou apport d'expertise	9 000 €	36	324 000 €	388 800 €
UO 3.3.2 - Direction de projet	7 000 €	54	378 000 €	453 600 €
UO 3.3.3 - Réalisation niveau de base	6 000 €	0	0 €	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>205</b>	<b>1 257 200,00 €</b>	<b>1 508 640,00 €</b>